

# Nos mesures d'urgence pour le Grand Nancy

Votre nom et prénom : Mathieu Klein\_\_\_\_\_

Votre commune : Nancy\_\_\_\_\_

Votre liste : \_Nancy en Grand\_\_\_\_\_

Contact mail : \_contact@mathieuklein.fr\_\_\_\_\_

## Mesure n°1 • Favoriser un accueil respectueux des personnes LGBTI+

Enjeu central de ces dernières années pour notre mouvement, nous demandons aux municipalités de garantir un accueil respectueux de l'identité de genre, de l'orientation affective/sexuelle et du sexe par les administrations. Trois points ont attiré notre attention.

### 1. État civil

Depuis la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, la compétence du changement de prénom est devenue du ressort de l'officier de l'état civil. Bénéficiant de cette avancée, un certain nombre de personnes transgenre ont sollicité les services de l'état civil de la ville de Nancy pour faire reconnaître leur(s) prénom(s) d'usage en accord avec leur identité de genre. Si les demandes ont reçu en général un avis favorable, nos associations ont malheureusement constaté que celles-ci restaient notifiées au demandeur avec d'une part le prénom de naissance en lieu et place du prénom d'usage nouvellement validé et d'autre part une mauvaise civilité, reniant ainsi l'identité de genre des personnes et exposant inutilement leur vie privée à leur voisinage.

Cette situation de transphobie administrative a conduit l'Association Nationale Transgenre à solliciter le Défenseur des Droits. Ce dernier a saisi Monsieur Laurent HENART, maire de Nancy, qui dans un courrier du 27 février 2019 avouait que "*quelques maladresses avaient pu intervenir par manque de précisions*" et que "*le courrier de réponse des personnes ayant obtenu un avis favorable (...) est désormais adressé avec la mention du nouveau prénom et la civilité est en adéquation avec ce dernier*". Néanmoins dans un courrier d'autorisation de changement de prénom du 31 juillet 2019 on pouvait encore voir l'emploi d'une civilité inappropriée...

1. Nous demandons que, dès le début de la procédure de changement de prénom, le service de l'état civil communique en accord avec l'administré-e en s'adressant à lui ou elle sous son prénom d'usage et le pronom correspondant respectant son identité de genre.
2. Nous proposons que les associations de personnes concernées soient sollicitées pour sensibiliser les personnels de la municipalité à ces questions.
3. Nous souhaitons qu'une note de service établissant les mesures pour garantir le respect du prénom d'usage et de la civilité soit adressée au bureau de l'état civil.

Êtes-vous favorable à ces recommandations ? **OUI, Chaynesse Khirouni, ancienne députée, co-listière, s'est engagée fortement sur ces questions et a défendu un amendement qui prévoyait le changement d'état-civil libre et gratuit.**

## 2. Mariage

Jusqu'à récemment, la municipalité proposait aux couples mariés un cadeau représentant un couple marié hétérosexuel, excluant symboliquement les personnes homosexuelles du protocole. Par ailleurs, d'autres situations sont remontées, notamment le refus à un couple homosexuel venant de se marier de sortir par la place Stanislas pendant un rassemblement de l'ASNL...

Êtes-vous favorables, sur le principe, à la réévaluation conjointe (municipalités - associations) de la façon dont les couples homosexuels sont accueillis dans les municipalités de la Métropole pour faire évoluer ce dispositif ? **OUI, tous les couples célébrant leur mariage à Nancy bénéficieront d'une équité de traitement.**

## 3. Respect de la vie privée des personnes transgenres dans les bureaux de vote.

Tant que leur état civil n'a pas été modifié, les personnes transgenres se voient constamment obligées de faire état de leur situation pour expliquer l'inadéquation entre leur apparence et les informations sur leurs papiers. Exercer son droit de vote ne fait pas exception. Lors des élections, elles subissent encore fréquemment un *outing* public par les personnes en charge des bureaux de vote. Les personnes transgenre sont alors contraintes de choisir entre le respect de leur vie privée ou l'exercice de leur droit de vote !

Pour répondre à cette difficulté de façon pragmatique, nous souhaitons que consigne soit donnée aux chefs de bureau de vote de ne pas mentionner à l'oral le prénom de naissance de la personne qui se présente pour voter. Cette mesure a été la municipalité à Rennes en 2017, en lien avec les associations locales.

Donnerez-vous des consignes au service des élections permettant le droit effectif de voter sans violation de la vie privée lors des élections ? **OUI, des mesures de discrétion seront données tout en respectant le cadre de la loi.**

# Mesure n°2 • Sensibiliser les cadres et les personnels aux discriminations LGBTIphobes

Nos associations portent la conviction que les personnes LGBTI+ doivent être accueillies et traitées avec respect par la municipalité, la métropole et leurs agents, à la fois en tant qu'usagères et usagers, et en tant qu'agents publics de la collectivité. Hélas, nous avons connaissance de cas et de situations très précises témoignant de difficultés, soit entre administré-es LGBTI+ et agents publics, soit entre agents publics dans le cadre de leur mission de service public. Hélas, l'un des freins à cet accueil respectueux est l'absence de sensibilisation des personnels sur ces questions.

Les municipalités peuvent changer la donne et notamment :

- En impulsant un plan de formation et de sensibilisation des agents municipaux et métropolitains ;
- En diffusant une note de service rappelant aux cadres et aux directions qu'il leur incombe de protéger les agents contre les haines anti-LGBTI+ ;
- En diffusant les brochures d'information (par exemple celles du Défenseur des Droits) pour rappeler le cadre légal du traitement égal des personnels et des usagers.

Êtes-vous favorable à ces recommandations ? **OUI, des formations seront régulièrement mises en œuvre pour les agents municipaux.**

## Mesure n°3 • Consulter systématiquement toutes les associations de personnes concernées

Pour que la municipalité et la métropole fassent de Nancy un territoire en pointe sur la lutte contre les préjugés, les violences et les discriminations, il nous semble pertinent de constituer une instance consultative (observatoire, comité, commission, etc.) destinée à organiser un dialogue institutionnel régulier et impartial entre l'ensemble des associations LGBTI+ et leurs partenaires et la municipalité et/ou la métropole, pour impulser, conduire et évaluer un projet d'ensemble.

Êtes-vous favorable :

1. A la constitution d'un tel organe consultatif ? **OUI, un espace associant l'ensemble des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations sera créé.**
2. A affecter à un personnel de la municipalité la mission de coordination du projet en question ? **Un.e élu.e sera en charge de l'animation de cet espace.**

## Mesure n°4 • Soutenir et cofinancer l'organisation des événements LGBTI+

Le dernier mandat aura été celui au cours duquel le dernier bar LGBTI+ de la Métropole a fermé ses portes. La vie culturelle LGBTI+ de Nancy passe pour inexistante, alors que c'est un atout pour le rayonnement de la municipalité.

L'un des points noirs de Nancy est qu'une Marche des Fiertés LGBTI+ y est organisée chaque année sans aucun soutien de la municipalité ou de la Métropole, par des associations sous-dotées en moyens financiers et humains. C'est d'autant plus problématique que les personnes LGBTI+ n'ont aucun autre moment de visibilité spécifique dans l'ensemble de la région (dans les Vosges et en Meuse). En conséquence, la Métropole manque une fois de plus une opportunité de rayonner sur tout le territoire.

**Vous engagez-vous à soutenir politiquement l'organisation de la Marche des Fiertés LGBTI+, en apportant un concours logistique et financier plus poussé ? OUI**

Pour ce qui est des autres événements, vous engagez-vous à associer l'ensemble des associations LGBTI+ sur le territoire aux comités de pilotage destinés à les organiser (à l'instar de la "Quinzaine contre l'homophobie et la transphobie" ou de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes) ? **OUI, l'espace décrit plus haut sera cette instance de pilotage.**

## Mesure n°5 • Développer la promotion de la santé globale et la lutte contre le VIH/SIDA, les Infections Sexuellement Transmissibles et les hépatites virales

Malgré un important réseau de santé et des acteurs et actrices engagé·e·s sur le territoire, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle est à la traîne sur la métropole nancéenne, comme en témoigne la lenteur du déploiement de la PrEP.

Les dispositifs de dépistage sont divers (hôpitaux, centres de santé, associations communautaires) mais sont à peine coordonnés. L'accueil des personnes issues des communautés vulnérables et notamment LGBTI+ est empreint de jugement moral voire discriminatoire dans un certain nombre de structures de soins.

La municipalité et la Métropole peuvent agir :

- En mettant en œuvre un plan destiné à appliquer localement la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle ;
- En renforçant le financement de la prévention diversifiée associant dépistage, PrEP<sup>1</sup>, TasP<sup>2</sup>, etc. pour réduire l'incidence du VIH et des hépatites dans la ville et la Métropole ;
- En intégrant le projet santé de la Ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy dans les dispositifs type "Villes sans SIDA" ;
- En faisant la promotion d'une campagne, à l'échelle de l'agglomération, sur les risques de transmission des hépatites virales en population générale et en populations vulnérables ?
- En dirigeant les personnes victimes de violences sexuelles vers les structures adaptées aux violences subies (dépôt de plainte, CMP, maternité pour reconstruction de clitoris après excision) ?

Êtes-vous favorable à ces recommandations ? **OUI, le Plan local de santé servira de base à ces actions indispensables de prévention.**

Êtes-vous favorable à l'ouverture d'un centre de santé communautaire, incluant l'accompagnement par les pair·e·s ? **NON , les centres de santé prévoiront une charte réaffirmant le respect des personnes LGBT. UN accueil adapté permettra ainsi une meilleure prise en charge.**

## Mesure n° 6 • Mobiliser l'ensemble des acteurs culturels pour développer la visibilité LGBTI+

Malgré la forte production littéraire, artistique et cinématographique LGBTI+ d'une part, et l'important équipement de Nancy en institutions culturelles publiques et privées d'autre part, les cultures Lesbien, Gaies, Bisexuelles, Transgenres, Intersexes et Queers demeurent en retrait dans notre Métropole.

---

<sup>1</sup>PrEP = Prophylaxie pré-exposition ; s'adresse aux personnes qui n'ont pas le VIH et consiste à prendre un médicament afin d'éviter de se faire contaminer.

<sup>2</sup>TasP = Treatment as Prevention ; s'adresse aux personnes dépistée séropositive, dans le but de diminuer les effets du VIH, amenant à ce que la quantité du virus devienne extrêmement faible ; on parle de charge indétectable, ce qui rend le virus non transmissible.

Alors qu'elle dispose des atouts pour devenir une ville ouverte et dynamique (en particulier avec son tissu associatif vivant), Nancy passe pour être une métropole conservatrice à l'esprit étriqué. Pôle étudiant important, rendu attractif par la présence d'établissements majeurs — École Nationale Supérieure d'Art et de Design, Institut Européen de Cinéma et d'Audiovisuel, Music Academy International... – la ville voit partir les créateurs et créatrices, poussé·e·s à prendre le large face au manque d'innovation et à une politique de préservation du patrimoine toujours plus importante.

La municipalité et la Métropole du Grand Nancy peuvent renverser la situation :

- Par le soutien aux créateur·ice·s de projets, aux expositions, festivals et manifestations culturelles LGBTI+ ;
- Par la mobilisation des acteurs culturels dépendant de la Ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy pour développer la visibilité LGBTI+ dans les services et les entreprises culturelles (réseau Colibris et bibliothèques/médiathèques municipales, musées, cinémas, ... ) ;
- En favorisant l'accès de la jeunesse aux cultures LGBTI+ (littérature, cinéma, peinture, etc.).

**Y êtes-vous favorable ? OUI , l'ouverture sur différents mondes culturels est prévu dans mon programme.**

**Qu'envisagez-vous pour favoriser la création sous un autre aspect que la valorisation de notre patrimoine ? Nous organiserons dans la cadre de Quartiers en Fêtes, un festival de création mettant en valeur des habitants, des artistes et leur quartier.**

Certains événements grands publics sont l'occasion de lutter contre les préjugés LGBTI-phobes et de rassembler autour de valeurs communes, notamment le Livre sur la Place, les spectacles Sons et Lumières, la Saint-Nicolas, le Nancy Jazz Pulsations, etc..

**Envisagez-vous d'y inclure un volet portant sur les luttes contre les LGBTI-phobies ? OUI, nous travaillerons avec les organisateurs des festivals en lien avec les associations afin de mener des actions de lutte contre les LGBT-Phobies**

## **Mesure n° 7 • Développer l'action sociale à destination des plus fragiles**

Les questions LGBTI+ sont fortement liées aux questions sociales, aux enjeux forts de discrimination et de précarité. Avec leurs compétences en matière sociale et en matière de transport, la Municipalité et la Métropole sont des points d'appui pour toutes les personnes LGBTI+ en précarité, y compris et notamment les personnes exilées.

### **Exilé·es LGBTI+**

Dans plusieurs villes de France (dont Metz), le CCAS s'investit dans l'accompagnement des personnes en attente de séjour ou d'asile, par exemple en mobilisant un·e travailleur·se social·e pour l'accompagnement de ce public spécifique. Les villes peuvent soutenir efficacement ces publics. Cette action municipale, complémentaire à celle apportée par les CADA, constitue un atout important pour les personnes LGBTI+ persécutées dans leur pays d'origine, et qui viennent en France trouver refuge.

Le CCAS peut :

- Mobiliser des personnels pour le soutien aux personnes en situation de demande d'asile ;
- Par un accord avec la Métropole, faciliter l'accès à moindre coût aux transports publics ;
- Donner accès à une aide humanitaire de base, notamment des bons alimentaires, en particulier pour les personnes pour lesquelles l'OFII a refusé les conditions matérielles d'accueil ;
- Apporter une aide ponctuelle et complémentaire (permanence d'un·e écrivain public ou d'un·e interprète).

Êtes-vous favorable à l'élargissement du champ d'action des CCAS aux personnes en attente d'asile, de séjour et aux personnes en situation de précarité administrative (y compris les personnes placées sous le coup d'une "procédure Dublin") ? **OUI dans la limite des moyens des CCAS**

Assurez-vous, notamment au travers de la traduction de documents informatifs, d'une accessibilité à tou·te·s aux informations visant à accéder aux différents droits et aides auxquelles les personnes exilées peuvent avoir accès ? **OUI en lien avec les associations œuvrant dans ce secteur.**

### **Un abri pour tou·te·s les exilé·e·s LGBTI+**

Le logement est un droit humain fondamental. Malgré les législations récentes introduisant le "droit opposable au logement", l'effectivité de ce droit n'est pas garanti en raison du manque de place dans les foyers existants. Cela a un effet direct sur les personnes en situation de demande d'asile, en particulier les hommes célibataires ou en couple avec une personne de même genre.

Dans la Métropole, la situation a fait l'objet d'épisodes de médiatisation au sujet de la Caserne Faron à Vandœuvre-lès-Nancy, les municipalités et l'Etat se rejetant mutuellement la responsabilité de la mise à l'abri.

**Vous engagez-vous à mobiliser tous les acteurs pour garantir la mise à l'abri inconditionnel de toutes les personnes sans domicile fixe, y compris les personnes exilées ? OUI**

**Si oui, comment envisagez-vous la responsabilité de votre commune et de la Métropole pour atteindre cet objectif ? PROJET DE CREATION D'UN VILLAGE DE L'INSERTION POUR AIDER LES PLUS DEMUNIS A RETROUVER UNE VIE EN COMMUNAUTE ET ALLER VERS L'INSERTION**

### **Appui à l'accompagnement des jeunes transgenres**

En raison des transitions de genre effectuées de plus en plus tôt, l'ensemble des institutions chargées d'accompagner les jeunes semblent témoigner de difficultés fortes à prendre en compte certaines situations particulières dans l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

**Formerez-vous les personnels des CCAS et des Missions Locales à l'accompagnement des jeunes LGBTI+, et en particulier les jeunes transgenres ? OUI comme l'ensemble des agents municipaux**

## **Mesure n°8 • Lutter contre les discriminations en direction des personnes les plus vulnérables**

Prendre soin de soi suppose d'avoir une existence et une place sociale reconnue en tant que personne LGBTI+ dans sa ville, dans son travail, dans sa famille et aussi avec le personnel soignant que l'on peut rencontrer. Parmi les personnes rencontrées par les associations, et notamment celles qui cumulent des facteurs de vulnérabilité (femmes transgenres en situation de prostitution, consommateurs et consommatrices de produits psychoactifs en situation de grande précarité, etc.), l'accueil par les professionnel·le·s des structures sanitaires et sociales est rarement à la hauteur des enjeux qui concernent ces publics.

**Prendrez-vous des arrêtés municipaux garantissant le respect et la sécurité des travailleurs et des travailleuses du sexe, à rebours des arrêtés répressifs qui les poussent à travailler encore plus caché·e·s, les rendant donc vulnérables aux agressions, aux risques de transmissions du VIH et des IST, aux maladies ? Nous travaillerons en lien avec les associations afin d'évaluer les risques et assurer un meilleur accompagnement des personnes.**

**Seriez-vous favorable à l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque (lieu médicalisé permettant aux personnes s'injectant ou inhalant des drogues de le faire en sécurité et de disposer d'un**

accompagnement médical, social et communautaire) sur la ville et la métropole de Nancy ?**OUI à titre expérimental**

## Mesure n°9 • Vous engager en faveur de l'égalité des droits humains

En tant que maire, vous êtes aussi représentant·e politique et membre de partis et de réseaux ayant une grande influence.

Êtes-vous favorable :

1. À la fin de toute discrimination légale des femmes lesbiennes, bisexuelles et asexuelles, des femmes célibataires, des personnes transgenres et intersexes, dans l'accès à la Procréation Médicalement Assistée ?**OUI**
2. À la possibilité pour les personnes transgenres de changer leur prénom et leur mention de sexe à l'état civil, de façon libre et gratuite, sur simple déclaration en mairie ?**OUI**
3. À l'interdiction des mutilations sur les personnes intersexes et des traitement hormonaux abusifs ?**OUI**
4. À l'engagement de politiques éducatives de lutte contre les préjugés LGBTI-phobes, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, notamment par l'éducation aux faits liés au genre et à l'orientation sexuelle et affective ? **OUI EXTENSION DU PROGRAMME JE TU IL MIS EN PLACE DANS LES COLLEGES**